

Visas pour les Ressortissants Thaïlandais

Les ressortissants Thaïlandais ont besoin de présenter un visa pour entrer en France, quelle que soit la durée de leur séjour et quels que soient leurs documents de voyage, sauf s'ils sont titulaires d'une carte de séjour en cours de validité les autorisant à résider en France ou dans un autre Etat de l'espace Schengen.

L'[Ambassade de France en Thaïlande](#) a donné un agrément à TLScontact, afin d'informer et de conseiller le public sur les procédures relatives aux visas pour la France, de recevoir les dossiers de demandes de visas et de collecter les frais afférents et de restituer les passeports en fin de procédure.

Les différents types de visa

Motif professionnel : vous souhaitez effectuer un séjour en France dans le cadre d'une visite professionnelle, d'une activité salariée ou toute autre motif professionnel

Visa pour études : vous souhaitez vous rendre en France afin de poursuivre vos études.

Visite ou établissement familial, privée, ou touristique

Transit : vous devez transiter par la France afin de vous rendre dans un pays hors de l'espace Schengen.

Marins

Passeports diplomatiques, officiels, ou laissez-passer de l'ONU

Etape 1 ~ Inscrivez-vous sur: <https://www.tlscontact.com/th2fr>

Afin de commencer votre procédure de demande visa, vous devez vous [inscrire](#) en ligne sur le site internet TLScontact. Vous n'avez besoin que d'une adresse courriel valide et de quelques secondes pour créer votre compte TLScontact.

Etape 2 ~ Obtenez la liste des documents requis

Après l'inscription, répondez simplement à un court questionnaire et vous obtiendrez la liste personnalisée des documents requis selon votre propre requête.

Etape 3 ~ Prenez un rendez-vous en ligne et imprimez votre convocation

Vous pouvez maintenant sélectionner un jour et une heure à votre convenance pour déposer votre demande de visa au centre TLScontact. N'oubliez pas d'imprimer votre convocation, celle-ci comporte toutes les informations nécessaires pour se rendre au centre TLScontact.

Si vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous, toutes vos informations personnelles seront anonymisées le jour même et vous devrez procéder à un nouvel enregistrement.

Etape 4 ~ Se rendre au centre TLScontact

Veillez vous rendre au centre TLScontact muni de votre convocation, les documents nécessaires à la demande de visa et votre passeport. Arriver à l'heure vous permettra de réduire un temps d'attente inutile.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la comparution personnelle n'est pas obligatoire, les demandes et formalités peuvent être accomplies par un représentant.

[Adresse du centre TLScontact Bangkok: 12/1, 12ème étage, Sathorn City Tower, 175 rue du Sathorn du Sud, Khwaeng Thungmahamek, Khet Sathorn, Bangkok 10120](#)

Etape 5 ~ S'acquitter des frais de dossier et de service

Les frais de dossier et de service seront acquittés dans notre centre

Etape 6 ~ Votre demande est traitée

Vous serez orienté vers un agent qui vérifiera vos documents un par un afin de contrôler leur complétude, et vous demandera toutes les informations requises par l'Ambassade de France en Thaïlande en fonction du type de visa postulé. Dès lors que vous avalisez le dossier constitué et le type de visa requis, une fiche de suivi vous sera remise et votre demande sera transmise au service des visas. A n'importe quel moment, en visitant votre compte personnel TLScontact, vous pouvez suivre l'état de votre demande de visa.

Etape 7 ~ Vous êtes informé par SMS que votre passeport est prêt à être retiré

Dès que votre demande de visa a été traitée par l'Ambassade de France en Thaïlande, vous recevrez un SMS vous informant que votre passeport est prêt à être retiré au centre TLScontact.

Etape 8 ~ Retirer votre passeport

Pour retirer votre passeport, présentez vous au centre TLScontact muni de la fiche de suivi, ainsi que de l'original et de la copie de votre carte d'identité. Une tierce personne peut retirer votre passeport. Pour cela, outre la fiche de suivi, devront être présentés l'original et la copie de la carte d'identité de cette personne, ainsi que la copie de votre carte d'identité et une autorisation écrite.

La facture des frais de visas sera incluse avec votre passeport dans l'enveloppe scellée que nous a retournée le service des visas.

Recommandations

Pour faire venir une personne thaïe en France.

1 avoir un passeport de plus de six mois de validité.

Ce passeport coûte plus de 1100 Baths.

[Pour le visa](#)

Pour la personne qui l'accueille en France.

- 1) Certificat d'accueil délivré par la mairie de l'arrondissement de cette personne.
- 2) Copie de son passeport et des visas de ses voyages en Thaïlande, **signé**.
- 3) certificats de revenus qui permettent d'accueillir cette personne en France (fiches de paie, déclaration d'impôt, revenus immobiliers, (ci possible copie des compte de banque).
- 4) certificat de domicile, contrat de location ou de propriété, plus facture EDF, téléphone ou autres.

Pour accueillir une personne il faut être célibataire.

Pour les personnes non divorcées, en couple, ou pacsées, copie du livret de famille, dans ce cas le couple doit figurer sur Certificat d'accueil de la mairie.

5) lettre de motivation, pour expliquer pourquoi cette personne vient vous rendre visite en France. Le mieux est de dire la vérité.

Une lettre est donnée à la fin pour exemple.

6) Le mieux sera de venir en voyage au moment de déposer le dossier et de fournir les mêmes documents que ceux fournis à la mairie.

7) Une autre lettre au cas où la personne thaï, n'a pas de revenus, pour expliquer que vous subvenez a ses besoins et si possible joindre les justificatifs.

Pour la personne qui rend visite en France.

- 1) Traduction des documents suivants : acte de naissance, livret de famille, livret de banque, carte d'identité par un traducteur agréé par l'Ambassade de France.
Coût de ces traductions, environ, 3000 à 4000 Baths.
- 2) avoir un passeport de plus de six mois de validité. Plus une copie de ce passeport et des visas.
Produire les anciens passeports s'il y en a eu plus les copies.
- 3) Prendre rendez-vous à l'agence des visas a Bangkok. Coût : 1200 Baths.
- 4) Prendre une assurance obligatoire pour la France .Coût environ de 4000 Baths, pour 3 mois.
- 5) Faire une réservation du billet d'avion aller et retour. Coût : 1000 Baths. Déductible du prix du billet.
- 6) Un livret de banque avec au moins 15 000 Baths.

Remplir la feuille de demande de visa.

Prix du visa environ : 3000 Baths. Selon cours du Bath

- 7) 2 photos modèle passeport.

Récupération du passeport avec ou sans le visa, 10 jour après le dépôt du visa

Le visa peut être refusé par l'émigration française sans donner la raison de ce refus.
Les sommes investies ne seront pas rendues.

Fait le 15-03-2011

mv